



Sèvres, le 3 avril 2019

Note sur l'évolution des épreuves des diplômes DELF et DALF

Dans l'optique de répondre toujours mieux aux normes européennes relatives aux certifications en langues, le Centre international d'études pédagogiques a mené une analyse des épreuves du diplôme d'études en langue française (DELF) et du diplôme approfondi de langue française (DALF) et a pris la décision d'en modifier certains formats.

Dans un grand nombre de pays et d'institutions, les examens de langue sont utilisés pour prendre des décisions qui ont des impacts importants sur la vie quotidienne des candidats, dans le cadre de procédures administratives ou encore d'accompagnement à la mobilité des étudiants non francophones.

L'association européenne ALTE (*Association of language testers in Europe*) a pour mission de vérifier et de valider la pertinence du dispositif qualité de chaque organisme certificateur et de lui attribuer, le cas échéant, un label qualité, la « Q-mark ». Ce label permet d'attester que les procédures adoptées pour la gestion des examens sont d'un niveau de qualité suffisant pour garantir le service rendu aux utilisateurs premiers (les candidats) mais aussi aux utilisateurs finaux (les universités, les ministères, les entreprises...).

Dans le cas du DELF et du DALF, le CIEP et ses partenaires sont tenus d'assurer une égalité de traitement et une uniformisation des procédures entourant la gestion de ces diplômes d'État français.

Au regard de ces différents éléments, et afin de préserver et d'augmenter la qualité des épreuves du DELF et du DALF, il a été décidé de revoir les spécifications des épreuves des niveaux « clefs » A2, B1 et B2. Cette révision a pour objectif d'assurer la validité (qualité des contenus), la fidélité (qualité de mesure) et l'équité (égalité de traitement, absence de biais et d'impacts négatifs) des épreuves.

1. La suppression des questions à réponse ouverte

Des analyses menées sur les épreuves, et notamment sur les corrections des épreuves de compréhension, ont révélé des difficultés à assurer la standardisation des corrections et à respecter l'égalité de traitement des candidats où qu'ils soient dans le monde. Malgré des efforts conséquents de mutualisation des pratiques, nous avons pu constater que les questions à réponse ouverte donnaient lieu à des corrections dont la teneur pouvait varier en fonction des centres mais aussi en fonction des correcteurs. Ce constat révèle un dysfonctionnement puisqu'il remet en cause la fidélité des résultats et, de ce fait, le principe d'égalité de traitement des candidats.

Afin de pallier cette difficulté et d'anticiper une possible informatisation des épreuves du DELF, **seules des questions à réponse choisie dans les épreuves de compréhension de l'oral et des écrits des niveaux A2, B1 et B2 seront proposées aux candidats.**

Ce choix permet, entre autres choses, d'améliorer :

- **la fidélité des corrections** : les correcteurs introduisent moins de variance dans les corrections ; auparavant, l'interprétation différenciée des réponses du candidat par le correcteur pouvait être liée à une autre lecture de l'objectif de la question, de l'activité cognitive mise en œuvre par le candidat (repérage, compréhension d'un énoncé, d'un paragraphe, ...)
- **l'équité pour les candidats** : les productions des candidats sont toutes corrigées de manière similaire. Elles ne dépendent plus de la conduite idiosyncratique de certains correcteurs.

2. L'augmentation des questions à choix multiple

Le format des questions à choix multiple a été retenu comme format principal afin d'augmenter la fidélité des résultats et d'assurer l'évaluation des capacités cognitives propres à la compréhension orale et écrite. Le bon fonctionnement de ce format est confirmé par les résultats des analyses psychométriques faites sur les épreuves.

Il convient de noter que les questions ouvertes n'empêchent pas les candidats de répondre approximativement (comportement pouvant être similaire à celui consistant à répondre « au hasard » à une question à choix multiple). Cette stratégie de réponse (ou pour être plus exact, ce comportement du candidat) peut ainsi se traduire par des réponses longues ou bien par des réponses moins pertinentes qui ne permettent pas toujours de trancher clairement sur la compréhension complète de la question.

Dans les nouvelles spécifications, les exercices d'appariement et les tableaux à remplir avec des croix restent présents. Les questions vrai / faux sont également maintenues puisqu'elles constituent un format de réponses binaires complémentaire aux questions à choix multiple. En revanche, **il n'est plus demandé au candidat de justifier** en recopiant un passage du document car les corrections étaient trop variables (différences d'interprétation des verbes « justifier » et « recopier » par les candidats et par les correcteurs).

3. La modification du nombre de tâches

Une étude comparative des épreuves de compréhension en Europe nous a démontré que, souvent, les épreuves du DELF se caractérisent par un nombre de mots total à lire (après prise en compte de la durée de l'épreuve) inférieur à celui des examens des autres langues. Nous avons utilisé cette information comme un élément non-négligeable pour les changements des spécifications.

Le nombre de tâches par épreuve a pu ainsi être revu. L'ajout de tâches permet de supprimer celles où le nombre de questions est trop important par rapport au nombre de mots à lire ou à écouter. **Il s'agit d'assurer le confort du candidat en lui évitant de devoir répondre à un nombre de questions trop conséquent sur un même support.**

	Épreuves actuelles		Épreuves à venir	
	CO	CE	CO	CE
DELFA2	4 exercices 7 documents audio	4 exercices 8 documents écrits	4 exercices 14 documents audio	4 exercices 11 documents écrits
DELF B1	3 exercices 3 documents audio	2 exercices 5 documents écrits	3 exercices 3 documents audio	3 exercices 6 documents écrits
DELF B2	2 exercices 2 documents audio	2 exercices 2 documents écrits	3 exercices 5 documents audio	3 exercices 5 documents écrits

Tableau de comparaison du nombre d'exercices et de documents.

4. La révision de la durée des épreuves

Les durées des exercices du DELFA2, DELF B1 et DELF B2 ont été révisées. **La modification éventuelle de ces durées a pour seul objectif de permettre d'obtenir un nombre de réponses suffisant afin d'assurer une bonne couverture de contenu** (éléments différents évalués) et une bonne qualité de mesure de l'évaluation. Ainsi, le nombre de documents peut augmenter ; leur longueur peut aussi diminuer. Par exemple, l'épreuve de compréhension des écrits du DELFA2 propose un nombre de documents plus important mais leur longueur et le nombre de questions à choix multiple propre à chacun ont diminué ; la durée de l'épreuve ne change pas.

Enfin, seule la durée de l'épreuve de compréhension des écrits du DELF B1 passe de 35 à 45 minutes.

	Épreuves actuelles	Épreuves à venir
DELFA2	1 h 40	1 h 40
DELF B1	1 h 45	1 h 55
DELF B2	2 h 30	2 h 30

Tableau de comparaison des durées totales des épreuves collectives.

5. La suppression des domaines de spécialité dans les épreuves du DALF

Les descripteurs du *Cadre européen commun de référence pour les langues* précisent pour les niveaux C1 et C2 que les locuteurs sont capables de comprendre des documents longs sur des sujets complexes hors de leur domaine. Dans le cas du niveau C2, les descripteurs précisent que les locuteurs peuvent comprendre des documents sur un sujet spécialisé, même avec une terminologie non familière.

En analysant les sujets proposés dans les épreuves du DALF C1 et du DALF C2, on s'aperçoit que le niveau de langue et le degré de difficulté entre un texte classé « lettres et sciences humaines » et un texte « sciences » ne sont finalement pas si importants et que la compréhension et/ou la production qui en découlent font appel à des compétences langagières similaires.

Sur le nombre total de candidats inscrits aux DALF C1 et C2, seul 1 candidat sur 5 choisit le domaine « sciences ».

Séparer d'un côté des documents relevant d'un domaine lettres et sciences humaines et d'un autre côté ceux d'un domaine sciences n'est plus pertinent au regard des recommandations scientifiques sur les compétences attendues des utilisateurs expérimentés de la langue et des thématiques retenues dans les sujets. Ainsi, **les candidats s'inscriront au DALF C1 ou au DALF C2 sans choisir de domaine de spécialité**. Les sujets proposeront des thèmes de société abordables par tous les profils de candidats, qu'ils soient spécialistes en lettres, en sciences ou dans une autre discipline.

6. Le calendrier de diffusion des épreuves modifiées

Les nouveaux formats des épreuves de compréhension des DELF A2, B1 et B2 apparaîtront progressivement dans les sessions d'examen tout public et junior / scolaire **à partir de 2020**.

Toutefois, compte tenu des analyses psychométriques nécessaires pour permettre la généralisation de ces nouveaux formats d'épreuves, il est à noter qu'une phase de transition, estimée à 3 années, verra coexister les anciens et nouveaux formats d'épreuves.

La suppression des domaines de spécialité dans les épreuves du DALF C1 et du DALF C2 sera effective à partir des sessions de **mars 2020**.

Les modifications apportées aux épreuves du DELF et du DALF ont pour ambition de maintenir un niveau de qualité optimal et de veiller au renouvellement constant de l'attractivité de nos diplômes de français langue étrangère en France et dans le monde. Ces modifications s'inscrivent dans une évolution longue de la qualité de nos outils nécessaire à leur pérennité et à leur reconnaissance.